

Peut-on emprunter sans apport personnel ?

Oui bien évidemment, il est possible d'emprunter sans apport, autrement dit sans apporter aucun argent.

Notre établissement, vous permet également d'intégrer dans le financement global en sus du prix d'acquisition, les postes suivants (sous conditions) :

- **le montant des travaux (si existants),**
- **les frais de notaire,**
- **les frais inhérents à la garantie,**
- **les frais de gestion.**